



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

APPEL A PROJETS ABC 2021

PROJET ABC COMMUNES ALZON & ARRIGAS

ALZON



30770

ARRIGAS



IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

	STRUCTURE
NOM	Commune d'Alzon
ADRESSE DU SIÈGE	Place de la mairie
CODE POSTAL	30770
COMMUNE	Alzon
N°SIRET DE LA COMMUNE	213 0000 94 000 10
CODE INSEE DE LA COMMUNE	30009
	REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM ET PRÉNOM	LAURENS Roger
FONCTION	Maire
TELEPHONE	04 67 82 01 63
COURRIEL	roger.alzon@orange.fr et mairie.alzon@wanadoo.fr
	RESPONSABLE DU PROJET
NOM ET PRÉNOM	COLOMB Odile
FONCTION	Conseillère municipale
TÉLÉPHONE	06 89 65 38 81
COURRIEL	odile.colomb30@live.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

	PROJET
TITRE	Atlas de la biodiversité communale d'Alzon & Arrigas
CONTEXTE	<p>Alzon et d'Arrigas sont deux communes du Gard qui sont très liées sur les plans géographiques, écologiques, économiques et culturels. Elles ont décidé de mener ensemble un Atlas de la Biodiversité Communale pour mieux connaître et valoriser leur patrimoine naturel mais aussi pour éclairer la réalisation de projets comme un futur PLUI et l'aménagement d'une voie verte. Le travail en collaboration permettra de développer des liens entre les acteurs communaux, de mieux traiter certaines problématiques écologiques (au-delà des limites administratives) et de mutualiser les moyens, notamment sur le plan administratif.</p> <p>Les deux collectivités ont consciencieusement préparé ce projet en constituant un comité de préfiguration intercommunal et multi partenarial (Parc national, Communauté de communes, associations, exploitants agricoles, enseignants...) et en réalisant une première analyse des enjeux de leur biodiversité. Elles se proposent de suivre une démarche originale liant connaissance et sensibilisation au travers d'actions participatives.</p>
OBJECTIFS	<p>Compléter et mieux partager les connaissances sur le patrimoine naturel</p> <p>Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux par tous les acteurs et habitants</p> <p>Constituer un outil d'aide à la décision (PLUI, voie verte, etc.) et un plan d'action en faveur de la biodiversité.</p>
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE	36 mois (du 01/12/2021 au 01/10/2024)
COÛT COMPLET PRÉVISIONNEL	28 600€
MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	26 100 €
AIDE DEMANDÉE	20 880 € soit 80 % des dépenses éligibles
PERSONNELS MOBILISÉS	<p>Personnels mobilisés sur le projet :1 secrétaire de mairie permanente :2500€</p> <p>Personnels nouvellement recrutés spécifiquement sur le projet : 2 services civiques : 1600€</p> <p>Contribution gratuite des agents du Parc national des Cévennes et de la Communauté de Communes</p>
ACTEURS	Communes Arrigas & Alzon
RESPONSABLE DU PROJET	Roger Laurens Régis Bayle
AUTRES CORRESPONDANTS AU SEIN DE LA STRUCTURE	Lucie TELERA NAPOLEON, secrétaire de Mairie d'Alzon Claudine RIGAUT et Odile COLOMB
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	Parc National des Cévennes Communauté de Communes du Pays Viganais



PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

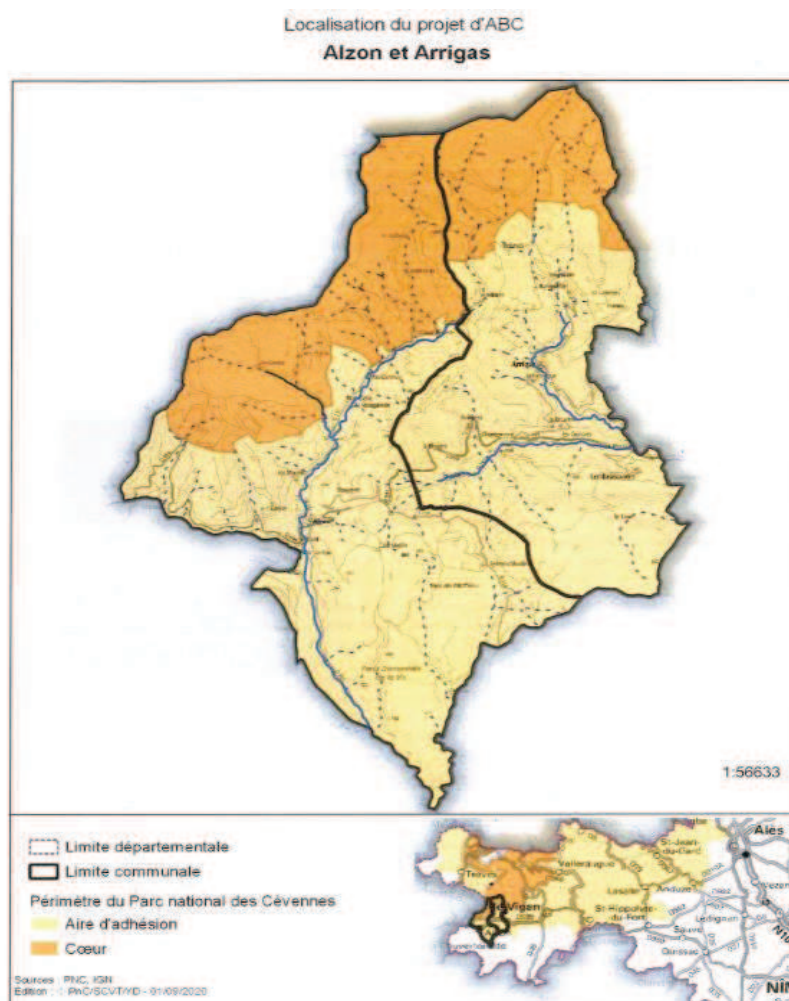
1 - Cadrage

Contexte et objectifs :

Les communes d'Alzon et d'Arrigas sont des communes contigües de surface équivalente (Alzon 27,48 km² pour 176 habitants et Arrigas 20,28 km² pour 211 habitants) située en milieu rural dans le Gard. Le territoire concerné par l'ABC aurait donc une surface de 47,76 km² pour une population de 387 habitants.

Elles constituent deux territoires liés sur les plans géographiques, écologiques, économiques, historiques et culturels, ceci facilitant la mise en place d'objectifs communs. Elles sont dans le périmètre du parc (Date d'adhésion : le 14.01.2014 pour Alzon et le 25.01.2014 pour Arrigas) et sont concernées par sa zone cœur.

Les deux communes ont des habitudes de travail en commun (matériel et personnels pour des activités de débroussaillage, ...) qu'elles souhaitent renforcer à travers cette démarche. Elles sont d'autre part engagées dans des politiques de valorisation et de préservation d'un environnement particulièrement riche au sein d'une intercommunalité ayant elle-même décidé une orientation vers une transition écologique, et souhaitent conforter cette démarche à partir d'une meilleure connaissance de la biodiversité et du partage de ces connaissances avec les différents acteurs et habitants des villages.



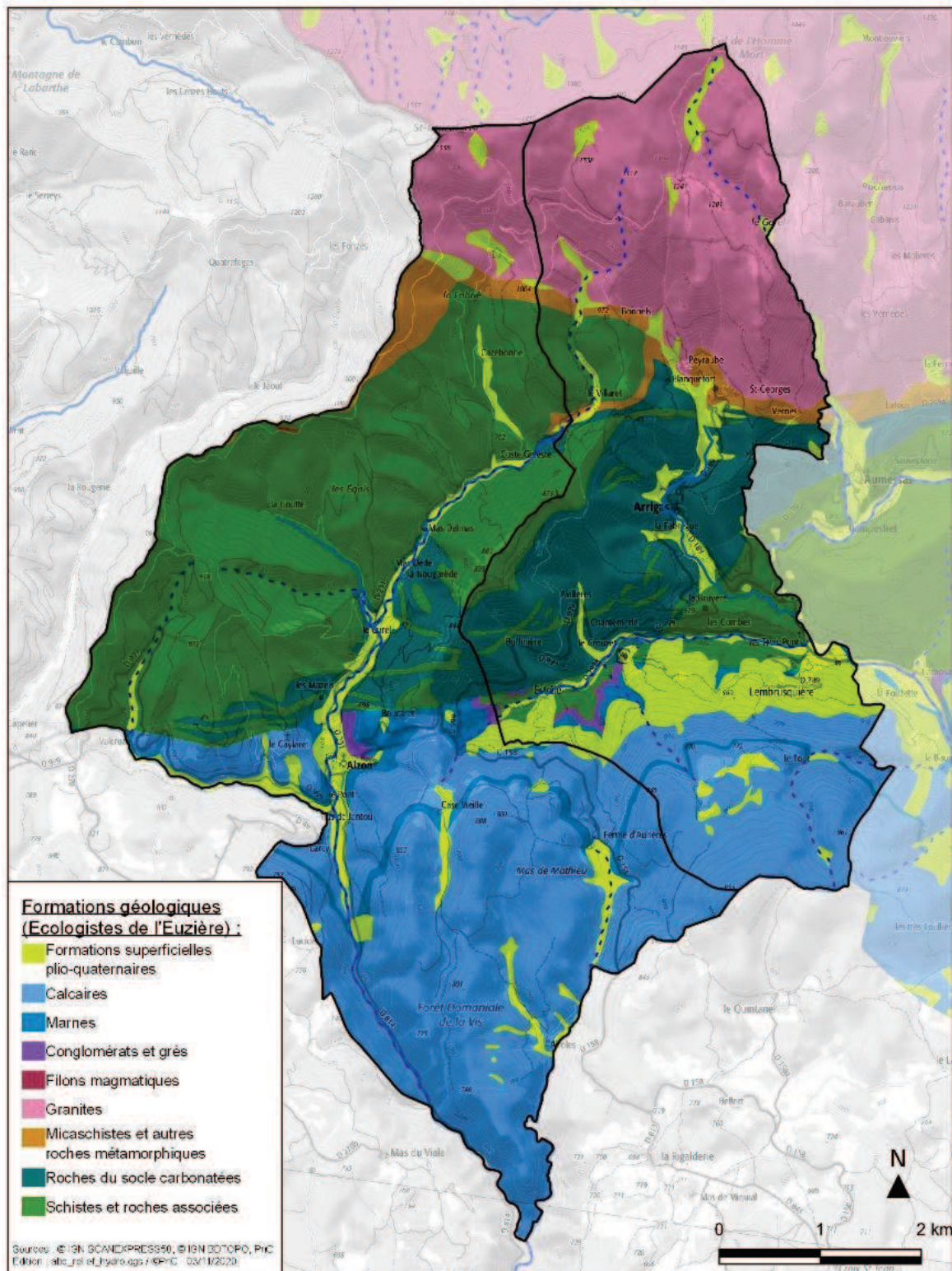
Les deux communes partagent beaucoup d'enjeux écologiques :

- Elles sont situées à l'**amont des bassins versants de l'Arre et de la Vis**, deux affluents importants de l'Hérault. Cette situation privilégiée implique une responsabilité importante dans la gestion de la réserve en eau et une connaissance préalable de la biodiversité de ces milieux aquatiques.
- Les deux communes renferment des habitats diversifiés, dont certains à fort enjeu patrimonial (pelouses sèches, îlots de sénescence, boisements d'altitude, zones de nidification de rapaces, zones humides), soumis aux changements d'utilisation des terres et changement climatique.
- Elles sont concernées par 3 entités écologiques et paysagères majeures :
 - Le **plateau granitique** du Lingas, couvert de forêts montagnardes et de landes. La zone accueille des îlots de sénescence mis en place par l'ONF et un arboretum sur la commune d'Alzon avec de très anciennes plantations d'arbres exotiques ou peu représentés localement, formant une collection botanique et un réservoir génétique pour l'adaptabilité des espèces au changement climatique.
 - **Le flanc sud du Lingas** jusqu'au rebord du Causse. Un domaine mal connu, aux substrats variés (schistes, calcschistes) et au dénivelé important. Pays de valats (ruisseaux) et de serres (crêtes), où d'anciennes terrasses abandonnées et des châtaigneraies non entretenues traduisent la déprise agricole. La présence de filons métallifères explique l'existence de restes d'activités minières sur les 2 communes (galeries, haldes...) et justifie en partie l'existence d'une ancienne voie ferrée parsemée de nombreux ouvrages, en particulier plusieurs tunnels, propices à l'installation de chauves-souris, comme la Barbastelle. À noter aussi l'existence de concrétions particulières d'aragonite bleue dans l'un d'eux.
 - **Une partie du causse de Blandas**, plateau calcaire au relief karstique, mosaïque de pelouses sèches, prairies, fruticées et boisements. Exode rural, nouvelles pratiques pastorales, et plantations de résineux expliquent une fermeture progressive des milieux. La récente invasion de pyrale du buis a aussi contribué à modifier ces milieux.



Vue sur la commune d'Arrigas

Géologie



Les deux communes ont décidé logiquement de mener conjointement un ABC avec l'appui technique de l'établissement public du Parc National des Cévennes et de la Communauté de Communes.

L'objectif est de réaliser l'ABC, entre le printemps 2022 et la fin de l'année 2024, en respectant les préconisations du guide édité en 2014 par le Ministère de l'écologie, du

développement durable et de l'énergie.

Ses objectifs seront :

- de compléter et de mieux partager les **connaissances** sur le patrimoine naturel de deux communes communal (biodiversité ordinaire et exceptionnelle, espèces invasives...) ;
- de favoriser la compréhension et **l'appropriation des enjeux** de biodiversité par les habitants (dont les écoliers), les acteurs socio-économiques (éleveurs, agriculteurs, apiculteurs...), les élus, les équipes techniques ;
- de concevoir, via une démarche concertée et pragmatique, un **outil d'aide à la décision et un plan d'actions** dans les deux communes en faveur de la biodiversité.

Une réalisation sur 3 années est proposée pour plusieurs raisons :

- le travail à deux communes impose des temps dédiés à la coordination des équipes, une adaptation des pratiques, des validations par les conseils municipaux,
- cela permettra d'ajuster la démarche au contexte sanitaire toujours incertain (reports d'animations, changements de formats...)
- la co-construction du projet scolaire avec les enseignants et le Parc National nécessite un peu de temps et doit s'inscrire dans le cadre fixé par l'Education Nationale,
- cela semble nécessaire pour générer une réelle mobilisation des habitants et construire un plan d'actions concerté,
- la réalisation des inventaires sur deux années permettra de pallier d'éventuelles contraintes météorologiques (année pluvieuse ou au contraire très sèche).



Carte postale du village d'Alzon au début du 20^{ème} siècle. Les collines sont consacrées à la culture et au pastoralisme. Aujourd'hui les versants des collines sont essentiellement boisés.



Brebis en cours de transhumance à Alzon en 2019, événement annuel ancestral très attendu.

Description du projet

Le projet présenté est issu de réunions de concertation menées par des habitants sur les deux communes. Il a ensuite été proposé aux élus qui y ont apporté leur soutien (voir vote des Conseils Municipaux en annexe).

Ce projet ambitionne d'allier des expertises naturalistes sur des groupes taxonomiques ciblés et des démarches participatives grand public sur les mêmes groupes, et ceci avec l'engagement des élus préoccupées par leur territoire et leurs volontés d'impliquer les habitants et différents acteurs (artisans, commerçants, agriculteurs, maraîchers...) sur des problématiques du quotidien (jardins, chemins, inondations, incendies...).

Ce projet participe d'une démarche de mise en avant du territoire par une agriculture raisonnée et un tourisme vert de qualité pour sensibiliser habitants et touristes. Cela passera également par le secteur scolaire pour éduquer les enfants à la biodiversité.

Une démarche transversale liant la connaissance, la participation et la sensibilisation sera déclinée autour de 6 grands thèmes auxquels sera associé un triptyque d'actions :

- d'inventaires par des spécialistes,
- de démarches participatives,
- d'animations de sensibilisation.

Des idées d'actions ont été pré-identifiées et listées ci-après.

Thèmes	Inventaires experts	Démarches participatives	Actions de sensibilisation
Les habitats naturels et la flore	<p>a) Inventaire et cartographie des habitats naturels dans la partie non disponible (2360 ha environ)</p> <p>b) Inventaire complémentaire de la flore sur la base des « zones blanches » identifiées + un panel de milieux représentatifs des communes (humides, boisés, ouverts, différentes altitudes, géologiques)</p>	<p>a) Avis de recherche ciblés sur quelques espèces phares facile à identifier (espèces à enjeu sur PNC ou Natura 2000, éventuellement espèces exotiques ou envahissantes)</p> <p>b) Sortie « inventaire participatif » avec un agent du PNC et présentation de l'outil Plantnet</p>	<p>a) Sorties à thèmes de découverte de la flore (par milieux, comestibles, du jardin...)</p> <p>b) Appel à photos pour constituer une exposition</p> <p>c) Mise en valeur de la flore dans les villages « Sauvages de ma rue »</p> <p>d) Ronde des hameaux autour du thème de la biodiversité (randonnées organisée par une commission extra-municipale)</p>
Les chiroptères et la biodiversité nocturne	<p>a) sur sites à enjeu : dans les anciens tunnels (enjeu projet de voie verte) et mines, prospections visuelles et éventuelles captures</p> <p>b) dans les bâtiments publics : tournée organisée avec les élus et agents municipaux</p> <p>c) approche globale de la biodiversité : nuits d'enregistrements sur quelques secteurs variés et représentatifs du territoire (protocole « vigie chiro » parcours ou points fixes si possible)</p>	Avis de recherche des colonies dans les bâtiments privés et tournée de visite	<p>a) Manifestation dans le cadre du jour de la nuit (recherche collective via les ultrasons, présentation diaporama ou film...)</p> <p>b) Soirée d'échange et de présentation des résultats des inventaires expert et participatives (hiver n+1 et/ou n+2)</p>
Milieux ouverts et insectes pollinisateurs	<p>a) Inventaire complémentaire des papillons, prospections visuelles et captures sur zones blanches et panel de milieux représentatifs (agents du PNC sur papillons de jour)</p> <p>b) inventaire des papillons de nuit via piège lumineux (option)</p>	<p>a) Sortie « inventaire participatif » avec un agent du PNC</p> <p>b) Appel à photos de papillons et identification collective sur le Facebook de l'ABC « photo mystère », utilisation des outils de Vigie Nature</p>	<p>a) Animation de découverte des insectes pollinisateurs dans les jardins</p> <p>b) soirée de présentation du plan pollinisateurs du PNC, de l'étude sur les abeilles et des résultats des inventaires ou actions participatives, film et débat</p> <p>c) mise en place d'une haie mellifère (verger associatif)</p> <p>d) animation autour du rucher-tronc d'Arrigas</p>
Les écosystèmes	Réalisation d'une pêche électrique et/ou d'un	Avis de recherche sur quelques espèces faciles	a) Animation de découverte de la vie aquatique en parallèle à la

Thèmes	Inventaires experts	Démarches participatives	Actions de sensibilisation
aquatiques	IBGN (indice de qualité basé sur les invertébrés aquatiques). Option avec l'OFB en cours d'étude et Julie Marais FDAAPPMA30	à voir (ex. ragondin), Amphibiens patrimoniaux	démonstration de pêche électrique (distance de sécurité à respecter, commentaire par un animateur) ou d'IBGN. Voir association 4 sources. b) action dans le cadre de la journée mondiale des zones humides (projet en cours SAGE + site Natura 2000) c) conférences en lien avec le SAGE
Les oiseaux	Inventaire des oiseaux migrateurs	a) Invitation à participer à l'inventaire national des oiseaux aux mangeoires (hiver) b) Avis de recherche et comptage des nids d' hirondelles dans les villages et hameaux	a) Participation au comptage des oiseaux migrateurs b) Atelier de fabrication de mangeoires et/ou de nichoirs c) Sortie de découverte des oiseaux
La biodiversité des forêts		Comptages cervidés avec fédération chasse et volontaires.	Exposition grande faune avec associations de chasse locales Sorties champignons avec la société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'hérault. Arboretum d'Alzon graines de jade

L'une des particularités du programme d'amélioration de la connaissance est qu'il débutera par une **cartographie complémentaire des habitats naturels**. L'objectif est de compléter l'information pour la partie du territoire hors PNC et Natura 2000 (voir Carte) sur une zone qui fait environ 2360 hectares. La cartographie sera réalisée par un **prestataire** en utilisant la nomenclature du Parc (Crosnier et al. 2017).

Cette cartographie permettra :

- d'avoir une connaissance des habitats à enjeux, et donc de mieux les protéger, voire de les valoriser (Ronde des Hameaux par exemple, sous condition d'absence d'effet du dérangement),
- d'avoir une cartographie des zones en dynamique de fermeture et donc de proposer des modes de gestion en lien avec les éleveurs ovins et caprins des communes,
- d'avoir un état des lieux des boisements naturels et des boisements non-naturels.

Une Ronde des Hameaux intercommunale (activité de randonnée animée par la commission extra-municipale culture et sport d'Arrigas), sur le thème de la diversité des paysages, permettra de sensibiliser les populations environnantes à cette diversité des habitats.

Communication

Tout au long de la démarche, les communes assureront une communication régulière via leurs outils respectifs (sites internet, journal local, panneaux d'affichage, emails groupés, communiqués de presse, affiches...). La Communauté de Communes du Pays Viganais et l'Office de Tourisme Cévennes-Navacelles seront aussi sollicités pour la diffusion des informations. **Le Parc National des Cévennes** relayera les annonces sur son site et sur un groupe « Facebook Cévennes ».

Un premier programme d'animations sera diffusé durant le lancement du projet, printemps 2022. Des affiches modulables rappelleront par la suite chacune de ces activités. Un deuxième programme sera mis en place pour la deuxième année 2023-2024.

Affiches et calendrier des manifestations seront réalisés par un prestataire local labellisé IMPRIM'VERT.

L'emploi d'un service civique permettra de coordonner les activités de communication, il assurera également le lien entre les experts, les animateurs du projet et le public (collecte de résultats...), gèrera le retour des animations (comptes-rendus, photos...), et pourra participer à la réalisation de quelques inventaires en fonction de ses compétences.

Le visuel commun à tous les ABC menés dans le territoire du Parc national sera repris et personnalisé (modèles d'affiches, de plaquettes, de rapport...) en intégrant le logo de l'OFB.

La réalisation d'un film est envisagée avec le concours d'une famille du village d'Arrigas (Nicolas Afanassief).



Ruchers troncs à Arrigas

Réalisation d'un rapport final

Le rapport final commun sera élaboré durant l'année 2024. Comme indiqué dans le règlement de l'AMI, il comprendra une synthèse des connaissances relatives à la biodiversité des deux communes, une cartographie des habitats, une synthèse et une carte des enjeux ainsi qu'un plan d'actions dont les mesures seront déclinées territorialement (actions sur les deux communes, actions localisées sur un territoire...).

Le Parc national fournira les données collectées, un modèle de cahier des charges ainsi qu'une maquette graphique afin d'assurer une certaine homogénéité dans les rendus.

L'analyse des données collectées et produites durant l'ABC, la rédaction et la mise en page du rapport seront confiées à un prestataire.

Le choix du prestataire (ou du groupement) seront faits conjointement par les communes et le Parc National des Cévennes. Durant la phase d'élaboration, une concertation sera organisée avec les habitants. Des temps de travail seront également programmés en comité de suivi pour la présentation des résultats des inventaires, la validation des enjeux puis pour travailler à l'élaboration du plan d'actions. L'ensemble sera **présenté aux deux conseils municipaux pour une validation finale.**

Les conseils municipaux d'Arrigas et d'Alzon seront amenés, à partir du plan d'actions global, à choisir celles qu'ils mettront en œuvre sur leur territoire respectif.

Résultats et livrables

Le **rapport de bilan** sera fourni en version électronique à l'ensemble des élus des conseils municipaux et aux membres du comité de suivi. L'ensemble des documents produits ainsi qu'une cartographie seront également accessibles sur les **sites internet** des communes et du PNC.

Seront notamment disponibles :

- Le rapport bilan présentant la démarche, les animations, les résultats, les enjeux et les pistes d'actions proposées ;
- Les cartographies réalisées durant la démarche ;
- Les listes des espèces et des habitats connus (avec mentions des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives, ou faisant l'objet d'une responsabilité particulière du territoire) ;
- Les éventuelles galeries photos : animations, concours Facebook...
- Par ailleurs, le PNC mettra en ligne une **cartographie dynamique des observations** non sensibles de faune et de flore sur les communes. Cet outil nommé « **Biodiv-Cévennes** » (<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>) contribuera à la valorisation des résultats de l'ABC et permettra un suivi de la biodiversité au-delà de la durée du projet.

Enfin, la totalité des nouvelles données collectées dans le cadre de la démarche sera transmise au **SINP** par le Parc National des Cévennes (dans le cadre de sa contribution bisannuelle).

2 - Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Etapes/Résultats	Résultats prévus	Début action	Fin action
<u>Etape n°1</u> : Phase de préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du comité de suivi (première réunion en janvier 2021) - Production d'une synthèse initiale (PNC) - Définition des stratégies globales d'animation, d'inventaire, de communication 	01/12/21	01/03/22
<u>Etape n°2</u> : <u>Lancement officiel</u> et mise en œuvre des actions (année n°1)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation publique de la démarche (réunion publique, communication), - Mobilisation de partenaires locaux, d'habitants volontaires via un appel à contributions et recrutement de prestataires - Publication d'une plaquette et mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire 	01/03/22	01/11/22
<u>Etape n°3</u> : Bilan intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies d'animation, d'inventaire, de communication - Réunion publique de restitution et de concertation 	01/12/22	
<u>Etape n°4</u> : Mise en œuvre des actions (année n°2)	<ul style="list-style-type: none"> - Second appel à contributions à destination des acteurs, associations et particuliers, passation de prestations - Publication d'une plaquette et mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire 	01/01/23	01/11/23
<u>Etape n°5</u> : Bilan final de l'ABC et de restitution	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de prestataires pour la rédaction et la mise en forme du rapport final 	01/11/23	01/12/23
	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des données, élaboration de l'état des lieux de la biodiversité et de la cartographie des enjeux communaux, concertation et validation 	01/01/24	01/05/24
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme d'actions (comité de suivi, concertation, groupes techniques éventuels) - Réunion publique de restitution de l'ABC - Édition et diffusion du rapport final, publications internet, etc. 	01/06/24	01/10/24

3 - Perspectives de l'action

Les informations issues de la démarche ABC par son apport de connaissances et par la révélation des enjeux de biodiversité vont permettre d'éclairer les élus concernant les projets **PLUI et SCOT** :

- Maintien des milieux ouverts en lien avec les exploitants agricoles notamment les éleveurs ovins (dont un éleveur itinérant sur Arrigas) => Définition des parcours.
- Meilleure intégration dans le cadre du SAGE,
- Intégration du projet dans le cadre du PLUI,
- Intégration du projet dans le cadre du nouveau projet d'assainissement sur Arrigas,
- Intégration du projet dans la réflexion sur une gestion des châtaigneraies,
- Intégration du projet dans la réflexion sur la gestion des parcelles forestières privées,
- Intégration des connaissances sur les chauves-souris dans le cadre du projet de voie verte sur l'ancienne ferrée.

Une **présentation de la démarche « Territoires engagés pour la nature »** sera organisée en comité de suivi afin de bien intégrer cette possibilité durant la phase d'élaboration du plan d'actions (présentation par l'Agence régionale de la Biodiversité et/ou le PNC).

Un engagement des communes leur permettrait de partager les ressources documentaires de nombreux partenaires, d'accéder plus facilement à certains financements, de bénéficier d'un accompagnement technique de l'ARB, de valoriser ses actions.

Au-delà des trois ans de l'ABC, l'établissement public du Parc national continuera à accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique environnementale via la **convention d'application** qui lie déjà les deux partenaires.

4 - Gouvernance

La démarche sera portée par un comité de pilotage formé **de deux élus référents (1 par commune) et d'un agent administratif (secrétaire de mairie de la commune d'Alzon 1h/semaine)** et de membres des commissions extra-municipales animant le projet.

Un comité technique composé des (2) élus référents des communes et de la secrétaire de mairie s'occupera de traiter les aspects financiers et organisationnels.

Le projet s'appuiera sur un **comité de suivi** qui se réunira environ 2 fois par an pour :

- Suivre et adapter la démarche ;
- Coordonner et susciter la mutualisation des moyens ;
- Relayer l'information et participer aux animations et sorties.

Ce groupe sera composé d'élus, d'habitants volontaires, de représentants d'associations et d'institutions (professeurs des écoles, acteurs naturalistes ou du champ de l'EEDD, associations culturelles, ONF, acteurs de la pêche et de la chasse...), d'acteurs socio-économiques importants pour le territoire (agriculture, exploitation forestière, tourisme...). Il mobilisera les **personnes ressources du territoire** mais pourra aussi représenter les composantes géographiques du territoire (hameaux, vallons).

Ces communes possèdent plusieurs acteurs qui œuvrent déjà sur le territoire concerné : **guides de moyenne montagne, association de randonneurs, artistes, association de chasse, opérateur Natura 2000, apiculteurs, etc.**



Réunion des commissions extra-municipales d'Alzon et Arrigas avec le Parc National des Cévennes afin de préparer le projet.

Pour appuyer les élus (Claudine RIGAUT et Odile Colomb) et l'agent référent de l'ABC, un **volontaire en service civique sera recruté et encadré au sein de l'intercommunalité par Mr Alban Laurent** désigné référent par la communauté de commune du Pays viganais. Les missions de support qui lui seront proposées seront :

- Renfort sur les activités de communication et collecte de témoignages auprès des habitants,
- La valorisation d'actions d'inventaire et d'animations,
- La création du lien avec les experts (collecte des résultats) et avec les animateurs (compte rendu et photos des animations),
- La réalisation de quelques inventaires et participation à des animations en fonction des compétences.

L'établissement public du Parc national des Cévennes apportera un appui technique, à chaque étape de la démarche, en mobilisant ses agents pour :

- l'organisation générale de l'ABC (préparation des comités de suivi, suivi technique et financier, conseil,...),
- la mise à disposition de modèles de documents (synthèse des connaissances sur la commune, fourniture de modèles de cahier des charges, de plaquettes et d'affiches...),
- la réalisation d'une partie des inventaires naturalistes et des animations scolaires / grand public,
- la collecte des données naturalistes et le dépôt au SINP,
- le relai de la communication via ses réseaux et outils,
- la mise en réseau avec les autres ABC du territoire.

5 - Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale

La réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale devrait avoir des effets bénéfiques durant sa réalisation (sensibilisation, mise en relation des acteurs, valorisation du territoire) et à travers de son plan d'actions.

Les communes souhaitent en faire un levier pour :

- une valorisation éco-touristique (hébergements, accompagnateurs de moyenne montagne) grâce à la révélation des richesses naturelles du territoire,
- un renforcement et une pérennisation de certaines actions : promotion d'une agriculture biologique, d'une gestion forestière écologique et résiliente face au changement climatique (réflexion sur l'avenir de la châtaigneraie)
- aide et émergence d'activités locales et de productions en lien avec la nature,
- développer le lien social dans la commune et entre les générations

6 - Résumé publiable du projet

Au carrefour des départements de l'Hérault, de l'Aveyron et du Gard, entre le Parc National des Cévennes et le Parc Régional des Grands Causses, les communes d'Alzon et d'Arrigas jouissent de territoires d'une grande diversité de par leurs reliefs marqués, leurs milieux (forêt, prairies, pelouses sèches...) et d'une biodiversité que l'on devine exceptionnelle.

Deux cours d'eau, affluents du fleuve Hérault, traversent et irriguent leurs territoires: la Vis, rivière étrange disparaissant dans le sous-sol au sud d'Alzon, et l'Arre dont la vallée profonde sépare le causse de Blandas du massif du Lingas.

Ces deux communes ont un passé économique commun: agriculture, élevage, petites exploitations minières. L'arrêt de celles-ci et la déprise agricole ont conduit à la fermeture des milieux de pâture, à l'abandon et à la dégradation des châtaigneraies.

La réalisation de cet ABC avec l'aide du Parc National des Cévennes va permettre une connaissance approfondie de la biodiversité de ces territoires. Cela permettra de protéger les zones et espèces sensibles, mais aussi de favoriser des activités d'éco-tourisme. Ce projet va permettre la valorisation d'exploitations agricoles et d'élevage qui réinvestissent les lieux progressivement.

Au-delà, ce projet ne manquera pas de resserrer les liens entre les habitants lors des animations et des ateliers participatifs proposés.

Gageons que grâce à lui, les Alzonais et les Arrigassins auront la biodiversité à cœur !

